Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261006-04_20261001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 04/20251001

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET AVEC SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN EMPLOI

THÉMATIQUE : THÉMATIQUE : 4.1.1 Création, transformation, suppression de poste.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-SIX, le **PREMIER OCTOBRE**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Marie-Thérèse DELARUE ; M. Pascal DENYS ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Delphine LEFEVRE ; Cécile PAVIC ; Léonard FÉLÉA ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL.
Absent(s) excusé(s) :
Absents excusés ayant donné procuration :
M. Cédric GUILLEMOT ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX,
M. Alexandre DESTALMINIL ayant donné procuration à Mme Karine TALANDIER,
Mme Justine HUMBERT ayant donné procuration à M. Guillaume DEVEAU.

nombre de conseillers

- **En exercice : 27**	- **Pour : 27**
- **Présents : 24**	- **Contre : 0**
- **Exprimés : 27**	- **Abstention : 0**

Convocation : 25/09/2026

Secrétaire de séance : Vanessa PLUMECOCQ

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261006-04_20261001-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent à temps non complet figurant au tableau des emplois permanents de la commune.

L'emploi d'agent polyvalent des services techniques (entretien des locaux, restauration et encadrement d'enfants), relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe, est actuellement fixé à **27 heures par semaine.**

La nouvelle organisation du service conduit à porter la durée hebdomadaire de service de cet emploi à **14 heures et 15 minutes par semaine**, à compter du **1er novembre 2026.**

Cette modification correspond à une diminution de **12 heures et 45 minutes par semaine**, soit environ **47,22 %** de la durée hebdomadaire initiale de l'emploi.

Conformément à l'article 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, lorsqu'une modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet excède 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné, cette modification est assimilée à la suppression de cet emploi.

En conséquence, il convient de supprimer l'emploi permanent à temps non complet de **27 heures par semaine à compter du 31 octobre 2026**, puis de créer, à compter du **1er novembre 2026**, un nouvel emploi permanent à temps non complet de **14 heures et 15 minutes par semaine**, relevant du même grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe.

Le Comité Social Territorial, réuni le 25 septembre 2026, a émis un avis favorable à cette modification, par **avis n° 02/20260925.**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, notamment son article 30 ;
Vu le tableau des emplois permanents de la commune ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2026, avis n° 02/20260925 ;

Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de service de 27 heures à 14 heures et 15 minutes excède 10 % de la durée initiale de l'emploi ;
Considérant que cette modification est, en conséquence, assimilée à une suppression d'emploi ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261006-04_20261001-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261006-04_20261001-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De supprimer, à compter du **31 octobre 2026**, l'emploi permanent à temps non complet
d'agent polyvalent des services techniques (entretien des locaux, restauration et encadrement d'enfants), relevant du grade **d'adjoint technique territorial principal de 2e classe, d'une durée hebdomadaire de service de 27 heures ;**

De créer, à compter du **1er novembre 2026**, un emploi permanent à temps non complet d'agent polyvalent des services techniques (entretien des locaux, restauration et encadrement d'enfants), relevant du grade d'**adjoint technique territorial principal de 2e classe**, d'une durée hebdomadaire de service de **14 heures et 15 minutes** ;

De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial correspondant au grade concerné ;

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées par les articles L.332-8 et suivants du Code général de la fonction publique. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade correspondant, dans les conditions réglementaires en vigueur ;

De modifier en conséquence le tableau des emplois permanents de la commune ;
D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 1er octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Vanessa PLUMECOQ

Le Maire,
Bruno VAQUEZ

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 06 OCT. 2026

et publication ou notification le 06 OCT. 2026

Le Maire,
Bruno VAQUEZ

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**04_20261001**
Objet :	**Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet - suppression et création d'emploi - D. DEGREZ**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création de poste - transformation de poste - suppression de poste
Identifiant unique :	080-218007508-20261006-04_20261001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20261006-04_20261001-DE-1-1_0.xml	text/xml	980 o
Document principal (Délibération) Nom original : 04_ 20261001_ Modification du temps de travail d_un emploi __ temps non complet _ suppression et cr__ation d_emploi _ D. DEGREZ.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20261006-04_20261001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	862 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 octobre 2026 à 09h48min52s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 octobre 2026 à 09h54min01s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	6 octobre 2026 à 09h54min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2026 à 09h58min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2026 à 09h59min19s	Reçu par le MI le 2026-10-06